

la lettre du hériſſon



bimensuel **25**^{bis} 1^{er} Juin 85

| | |
|--|-------------|
| QUEL SERA LE LIEU DE L'A.G 86 | P. 3 |
| MILIEUX NATURELS - MOTION DE LA SEPNB | P. 4,5,6 |
| FORET : MISE EN PLACE D'UNE OPERATION REGIONALE PILOTE..... | P. 7,8 |
| ORDRE DU JOUR DU COMITE PERMANENT DU CNPN | P. 9 |
| EN BREF | P. 9 |
| FORMATION FFSPN | P. 10,11,12 |
| CONSEIL NATIONAL DE LA FFSPN - ADRESSOGRAPHE DELEGUES REGIONAUX ET LEURS SUPPLEANTS | P. 13/15 |

QUEL SERA LE LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN 1986 ?

LA FFSPN ORGANISERA SA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1986 SUR LE THÈME :

BILAN DE 15 ANS D'ACTIVITE DE LA FFSPN

LE CHOIX DÉFINITIF DU SITE SE FERA LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE JUIN 1985,

SI VOTRE ASSOCIATION EST CANDIDATE À L'ORGANISATION DE CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, NOUS VOUS SERIONS RECONNAISSANTS DE BIEN VOULOIR NOUS FAIRE PARVENIR UNE LETTRE DE CANDIDATURE COMPORTANT LES PRÉCISIONS SUIVANTES :

- DATES PROPOSÉES, (a priori week-end de l'Ascension) DATES IMPOSSIBLES
- VILLE PROPOSÉE,
- INTÉRÊT PAR RAPPORT AU THÈME,
- INTÉRÊT "POLITIQUE" (AU NIVEAU RÉGIONAL OU NATIONAL),
- INTÉRÊT PAR RAPPORT AUX POSSIBILITÉS D'ORGANISATION (HÉBERGEMENT, SALLES DE RÉUNIONS, ANIMATION, INFRASTRUCTURE, REPRODUCTION, PHOTOCOPIE, FRAPPE,,)
- AUTRES INTÉRÊTS,
- POSSIBILITÉS FINANCIÈRES,

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES LETTRES DE CANDIDATURE : 25 JUIN 1985

IL RESTE BIEN ENTENDU QUE LA FFSPN NE PEUT RETENIR QU'UN SEUL LIEU,

—milieux naturels—

MOTION présentée et adoptée à l'Assemblée Générale de la S.E.P.N.B. le
21 Avril 1985 à RENNES

La SEPNB tient à rappeler que le littoral, zone limite entre le milieu marin et la terre, n'est pas figé pour l'éternité.

De tout temps, y compris dans un passé historique récent, et même à l'échelle d'une vie humaine, le trait de côte a varié, progressant ou régressant de façon parfois considérable.

On assiste actuellement à un mouvement de transgression des mers vers le continent et, quels que soient les progrès techniques, les travaux de l'homme ne pourront rien y changer.

Or, depuis quelques années, "les travaux de défense contre la mer" constitués de cordons d'enrochements ou d'ouvrages maçonnés se multiplient sur notre littoral dès que se pose la question de l'érosion de la ligne de rivage.

Cette solution "toute prête" est systématiquement appliquée pour tenter d'empêcher une dune de reculer ou une falaise de s'effondrer.

Ces aménagements lourds, outre l'enlaidissement considérable du paysage qu'ils provoquent, possèdent de nombreux inconvénients :

. Ils s'avèrent pratiquement inefficaces dans la mesure où ils ne luttent pas contre la cause principale de la dégradation du littoral : une érosion continentale d'origine humaine.

- Ainsi ils n'empêchent pas la circulation et le stationnement des véhicules sur le sommet de la falaise, responsables de la disparition progressive du couvert végétal. L'érosion par ravinement peut alors entraîner par endroits des effondrements et des glissements de terrain aussi spectaculaires qu'inattendus.

- Les enrochements en milieu dunaire, interrompent brutalement et irréversiblement les échanges sableux entre plage et dune, cette dernière reculant

inexorablement sans être protégée en arrière des effets de la surfréquentation estivale (piétinement).

Ainsi, à l'avant des dunes enrochées, la plage n'existe plus à marée haute et les vagues libèrent leur énergie sur les blocs rocheux.

. A terme ces obstacles lourds finissent par s'enfoncer dans le substrat sableux meuble.

. Enfin en période de crise économique, le coût excessivement élevé de ces ouvrages n'est pas négligeable : de 3000 F à 10.000 F le mètre linéaire. Il est supporté par la collectivité.

Comment accepter aujourd'hui la transformation progressive de notre littoral en un "Mur de L'Atlantique" ?

Le système des primes de technicité, toujours en vigueur dans l'administration de l'Equipement, tend à privilégier la multiplication de ces enrochements par rapport à d'autres méthodes plus douces, moins spectaculaires, moins onéreuses, qui permettraient cependant de traiter ces problèmes à leurs sources.

Pour citer quelques exemples : - à Mesquéry en Assérac (44) les 400 mètres d'enrochements ne protègent rien : ils suppriment l'inondation lors des grandes marées d'un petit marais situé en arrière (ce qui contribuerait à la diversité biologique de cette zone humide).

- à Mesquer (44) la technique n'est pas maîtrisée : ainsi des enrochements posés au cours de l'été 84 se sont effondrés en Mars 85 minés par les eaux de ruissellement du Parking situé en arrière et qu'ils étaient censés protéger...

En revanche des municipalités comme celle de Trégunc (29) ont choisi de ne pas enrocher leur littoral mais de protéger et de gérer les massifs dunaires à la satisfaction générale dans la commune.

En conclusion la SEPNE souhaite que :

1°) Les spécialistes du milieu naturel (D.R.A.E., Scientifiques, Associations de Protection de la Nature) soient consultés préalablement à tout aménagement, afin que la solution la plus efficace soit adoptée (pas nécessairement la plus coûteuse).

2°) Les crédits alloués pour ces aménagements lourds et peu efficaces puissent être attribués (même en partie) à la mise en place d'aménagements légers de restauration et de plan de gestion des massifs dunaires luttant contre les causes réelles de l'érosion du littoral, permettant ainsi de réaliser des économies considérables.

3°) Que des implantations touristiques ou d'urbanisation cessent dans toutes les zones sensibles de notre littoral.

4°) Que les élus soient informés sur ce problème.

Protéger le littoral, ce n'est pas le transformer en un Mur de Béton, mais c'est lui conserver son rôle écologiquement et économiquement nécessaire de transition entre la Mer et la Terre.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M I N I S T È R E D E L ' A G R I C U L T U R E
D I R E C T I O N D E S F O R Ê T S

11er, Avenue de Lowendol - 75700 Paris - Tél. : 555.95.50

Sous-Direction Aménagement
et Equipement Forestier

| | | |
|---|--|---------------------------------------|
| <p>BUREAU : Protection et Aménagement de l'Espace</p> <p>Poste : 32.38</p> <p>N/Ref. : F.2 A n°</p> <p>V/Ref. :</p> <p>Objet : Mise en place d'une opération régionale pilote sur les Orientations Régionales Forestières (ORF) relatives à la protection de la faune et de la flore des forêts naturelles aménagées.</p> <p>Dossier suivi par : M. DEBLONDE</p> <p>Poste : 31.11</p> | <p>┌ Le Ministre de l'Agriculture</p> <p>à</p> <p>Monsieur le Commissaire de la République de la région RHONE ALPES Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (Service Régional de la Forêt et du Bois)</p> <p>└</p> | <p>┐</p> <p>Paris, le 13 MAI 1985</p> |
|---|--|---------------------------------------|

2270

Le projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt adopté en Conseil des Ministres et enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 4 janvier 1985 pose le principe dans l'exposé des motifs de la déconcentration de l'élaboration et de l'application de la politique forestière sous la forme d'orientations régionales forestières (ORF) approuvées par le Ministre chargé des forêts après avis du Conseil Régional. Ce projet répond, notamment en ce qui concerne la conservation du patrimoine forestier, à la nécessité de prendre en compte les demandes exprimées localement sur l'aménagement de l'espace forestier.

Parmi les fonctions d'utilité collective reconnues à la forêt la protection de la flore et de la faune suscite depuis une quinzaine d'années dans de nombreuses régions l'intérêt de la population et de ses élus, des associations d'environnement et du cadre de vie, ainsi que des scientifiques. Ceci explique certaines réactions de l'opinion publique sur les décisions et les actions qui modifient les équilibres biologiques forestiers.

Sans attendre la promulgation de cette loi et de ses conditions d'application, il apparaît utile de lancer une expérimentation, préalable aux ORF, sur les rôles de protection de la faune et de la flore assurées par la forêt publique et par la forêt privée. La région de programme Rhône-Alpes nous a semblé particulièrement intéressante à tester. Le choix volontaire de cette région pour mener à terme cette opération pilote a été dicté par la diversité de ses régions et de ses stations forestières, la richesse de la vie associative locale, l'importance de ses universités et organismes de recherche, la bonne répartition des structures de l'office national des forêts (ONF) et la grande expérience de ses responsables.

Le but de cette réflexion est de fournir aux gestionnaires forestiers, sous une forme aisément accessible et intégrable dans leur travail, l'ensemble des données scientifiques leur permettant d'identifier les biotopes des espèces végétales ou animales rares ainsi que les milieux naturels exceptionnels et fragiles que les forêts qu'ils gèrent sont susceptibles de comporter, et de leur donner des indications sur la manière dont les aménagements forestiers, les plans simples de gestion et les techniques forestières doivent les prendre en compte.

Pièces jointes :

Les gestionnaires forestiers ont déjà l'inventaire des richesses naturelles de la région (1979) à leur disposition. Mais, pratiquement, faute de pouvoir consulter l'ensemble des utilisateurs et bénéficiaires de l'espace forestier, ou d'être systématiquement destinataires des dernières études ou des derniers inventaires sur les espèces de la faune et de la flore abritées par les peuplements forestiers, ils peuvent être amenés à programmer et à conduire des travaux forestiers inadaptés. Il s'agit bien sûr là de cas exceptionnels ne mettant en cause ni l'objectif de la recherche de la production ligneuse optimale, ni même la très grande majorité des suivis d'aménagements forestiers. A l'inverse il ne peut être question pour éviter ces erreurs de soumettre toutes les décisions forestières à publicité sans paralyser le gestionnaire. Aussi des progrès ne pourront être accomplis dans la gestion du patrimoine forestier, qu'après concertation objective et équilibrée, afin que les données biologiques et techniques de la connaissance scientifique actualisée des écosystèmes soient incluses dans l'aménagement forestier.

Dès à présent vous constituerez un groupe de travail régional, associant en particulier les partenaires privilégiés de la gestion forestière (directeur régional de l'ONF, Président et Directeur du centre régional de la propriété forestière, un représentant des communes forestières de votre région), mais aussi le délégué régional à l'architecture et à l'environnement, le président d'une association régionale de protection de la nature, les représentants des unités d'enseignement et de recherches spécialisées dans les domaines de l'écologie forestière de votre région, un représentant scientifique du CEMAGREF de Grenoble, et deux représentants des exploitants forestiers scieurs de la région.

Le financement des travaux qui accompagneront cette réflexion et qui la nourriront, qu'il s'agisse de recherches bibliographiques, d'observations complémentaires, de travaux de cartographie ou d'éditions, a fait l'objet d'une demande de crédits auprès du FIQV pour un montant de 400.000 Frs. Ces crédits vous seront délégués dès que possible.

Je vous demande de me rendre compte sous le présent timbre de cette opération, étant entendu que mes services restent à votre entière disposition pour participer à sa mise en place.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur des forêts



Francis RINVILLE

UNE PREMIERE EN ALSACE : CREATION DE 2
RESERVES NATURELLES VOLONTAIRES AGREEES.

ORDRE DU JOUR DU COMITE PERMANENT DU CNPN
DU 29,5,85

- 9 h 30 questions préliminaires
- 9 h 45 politique de protection dans la région Nord-Pas de Calais et projet de réserve naturelle de la Baie de Canche - Rapporteur M. LAUNAY, DRAE Nord-Pas de Calais avec communication sur la politique du conservatoire du littoral dans cette région
- 12 h Frayère d'aloses : protection de l'agglomération agenaise contre les inondations - Rapporteur M. DAVANT
- 12 h 30 Questions diverses.
- 14 h communication du service de la pêche sur :
- art 411 loi pêche - arrêté interministériel fixant la liste des poissons migrateurs dans les cours d'eau classés au titre de l'article 428 n° du code rural relatif au régime des échelles à poissons.
 - art 413- décret fixant la liste des espèces piscicoles et assimilées susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques
 - décret en conseil d'Etat fixant les conditions de transport de ces espèces
 - art 413-2 - arrêté ministériel fixant la liste des espèces piscicoles et assimilées représentées dans les eaux douces
 - décret en Conseil d'Etat et arrêté ministériel fixant les conditions d'autorisation d'introduction d'espèces non représentées dans les eaux douces.
 - art 432 et 7- décret fixant les conditions de création des piscicultures et de maintien des enclos piscicoles existants.

Acquis par l'Association Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature dès le début des années 1970, afin de préserver leur grande richesse floristique et de les soustraire à la vague de retournement du Ried, les terrains AFRPN (4 ha) de Herbhteim et de Sessenheim bénéficient depuis le 22 mars 1985 du statut de réserve naturelle volontaire agréée. Désormais, les espèces végétales et animales de même que le biotope formé par les propriétés de l'AFRPN sont strictement protégés. Cette décision ministérielle (Ministère de l'Environnement), aboutissement d'une procédure entamée en 1982, consacre aussi l'action de protection de la nature menée depuis 20 ans par la Fédération.

L'AFRPN se félicite de cette décision, y voit une première concrétisation du schéma départemental de protection des espaces naturels et souhaite que les autres mesures de protections (notamment les réserves naturelles rhénanes) puissent aboutir rapidement.

Le deuxième voyage ENVIRONNEMENT et DEVELOPEMENT en COTE D'IVOIRE aura lieu pendant les vacances de Pâques 1986.

Prix : 6700 F pour les 15 jours, tout compris de Paris à Paris.

programme : les parcs nationaux, la faune (braconnage, élevage), les recherches scientifiques, la savane et les feux de brousse, l'industrie du bois, cacao, café, palmier à huile, caoutchouc...

Formule : mini bus, confort moyen

Stage fermé aux amateurs de tourisme pas cher, et de safari photo.

Stage parrainé par les ministères ivoiriens de la jeunesse et de l'environnement.

Inscriptions :
MAISON de la NATURE
BP 2538
21054 DIJON
Tél. 80.30.78.52

NORD NATURE :

HALTE AUX TRANSPORTS ROUTIERS DE PRODUITS TOXIQUES

La Fédération Nord Nature, qui regroupe une quarantaine d'associations de protection de la nature et de l'environnement, estime inadmissible le transport par route de Chauny à Lesquin puis à Tours, de chlorhydrine sulfurique dont les émanations très corrosives attaquent les muqueuses et les voies respiratoires et dont la fuite, si elle était survenue en agglomération, aurait pu faire des centaines de victimes.

Quelles que soient les mesures de sécurité, le risque d'accident ne peut être totalement éliminé.

Aussi, Nord Nature dénonce-t-elle les dangers permanents imposés aux populations par la production, le transport sur longues distances et l'utilisation de matières toxiques et l'accroissement de ces dangers par le choix du transport routier.

Aussi, exprime-t-elle son opposition à l'actuel projet de la Région Nord-Pas de Calais de signer un Contrat de Promotion des Transports Routiers qui augmentera inexorablement les risques de tels accidents.

EXTRAIT DE "ACID NEWS", MARS 1985

Les pluies acides tuent le poisson, particulièrement la truite, le saumon et la truite de mer. 70 % de l'acide dans les pluies en Grande Bretagne sont dus à l'acide sulfurique et plus de 56% des retombées de soufre proviennent des centrales électriques.

La loutre est entièrement dépendante de la faune des eaux claires, la truite notamment, pour son alimentation. Sa population a diminué de plus de 90 % depuis la guerre, en grande partie à cause de la destruction des habitats et des pesticides. Ses chances de survie sont à présent menacées par l'acidification.

Des oiseaux comme le cincle sont également exposés. Leur population décline au Pays de Galles, dans le sud-ouest de l'Ecosse et dans le nord de l'Angleterre, au fur et à mesure que les cours d'eau où il se reproduit deviennent trop acides pour les insectes dont il se nourrit.

Amis de la Terre, Londres

(24.4.85 traduction D. DASKE).

FORMATION FFSPN

GERER ET COMMUNIQUER POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT

PROGRAMME NATIONAL 85/86 ;

Le programme des stages de cette année est axé sur le thème de la communication ; il est essentiel pour les associations de s'emparer des outils techniques modernes qui s'appuient sur une gestion efficace. Afin de répondre au plus près à la situation actuelle, nous vous proposons un programme conçu dans un esprit de cohésion, l'ensemble des sessions se complétant et interagissant entre elles. Cependant, le système d'inscription pour chaque stage reste en vigueur.

L'axe de travail de cette programmation s'organise autour du thème central "gérer et communiquer" module qui fera l'objet d'une première session d'une durée de 6 jours afin d'introduire les 4 stages qui suivront.

L'objectif visé en premier lieu est l'acquisition d'une méthode de travail à partir d'une analyse approfondie des problèmes et des mécanismes de communication propres aux associations d'environnement.

Il ne s'agit pas d'aborder des connaissances théoriques, mais plutôt d'acquérir un savoir-faire directement utilisable dans les associations.

Les participants auront pour mission, non seulement de se former aux techniques de la gestion stratégique et des stratégies de communication, mais de plus, nous insisterons sur la nécessité de retransmission au sein de l'association.

Nous attirons votre attention sur les possibilités qu'offre le fond de gestion du congé individuel de formation (voir article page).

Celui-ci permet à l'employeur de recevoir la rémunération du salarié, partiellement ou en totalité, pendant la durée de la formation (soit 18 jours). Les frais de formation du salarié sont pris en charge partiellement ou en totalité.

Vous pouvez recevoir un dossier complet sur chaque session, en en faisant la demande par écrit.

Attention : pour le module groupé, la date limite d'inscription est le 8 SEPTEMBRE 85.

GERER

ET COMMUNIQUER

**pour la protection de la nature
et l'environnement**

FORMATION F.F.S.P.N. 1985 - 1986 réalisée avec le concours du Ministère de l'Environnement

GERER LA COMMUNICATION - du 23 au 27 septembre 1985 - Bretagne

la communication est un outil qu'il faut maîtriser et encadrer. Cela ne s'improvise pas ; il est nécessaire de faire des choix. Ceux-ci sont issus de la gestion en fonction du potentiel humain, des ressources financières, des moyens de production et du potentiel commercial de l'entreprise dans le respect de sa mission.

ÉCRIRE POUR SON LECTEUR / POUR SA CIBLE - 19 et 20 octobre 1985 - région Nord

- les chemins de l'information — les différents genres journalistiques — concevoir un plan en fonction de la hiérarchie des urgences — atelier d'écriture journalistique
- faire passer un message selon un code plus dynamique, plus performant et plus court vers un public ciblé à qui l'on s'adresse, que l'on veut toucher.

LE PLAN MEDIA D'UNE ASSOCIATION - 25, 26, 27 novembre 1985 - région Rhône-Alpes

comment établir le planning des actions à mettre en œuvre avant une opération de lancement d'un produit ou d'une campagne d'information.

SAVOIR NÉGOCIER : quelque chose qui peut servir à tout moment - 20, 21, 22 janvier 1986 - Toulouse

négocier ne veut pas dire négocier à n'importe quel prix. Toute personne qui négocie en tant que représentante d'association doit avoir une connaissance très précise des points ou des positions qui sont négociables. Ce stage a pour objectif de donner des connaissances de base sur les mécanismes de la négociation.

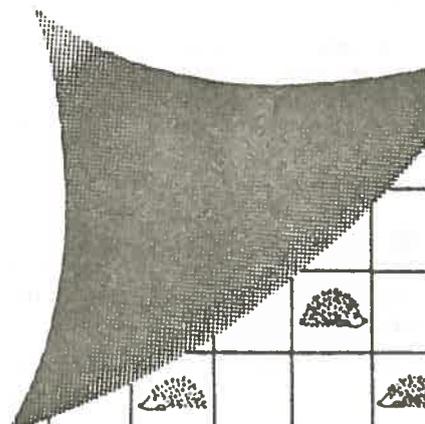
L'IMAGE ET LA REPRÉSENTATION DE LA NATURE - 5, 6, 7, 8 février 1986 - région de Dijon

mieux connaître la façon dont sont perçues la nature et l'écologie dans l'esprit des enfants et des adultes. Apprentissage d'une technique dite de « représentation » pour la connaissance et l'utilisation dans les démarches pédagogiques.

3 FAÇONS DE S'INSCRIRE

- le module de 5 stages prix association membre de la FFSPN, et personnel du ministère de l'Environnement 1 300,00 F
 - le module de 5 stages prix congé individuel de formation et fond de formation et autres personnes 9 000,00 F
 - inscription individuelle pour chaque stage
- Date limite d'inscription pour le module groupé : 8 septembre 1985.

Pour recevoir un dossier complet sur ce programme, écrire à Claudine Louis - Fédération française des sociétés de protection de la nature, 57, rue Cuvier 75231 PARIS cedex 05



FORMATION F.F.S.P.N. 1985 - 1986

comment obtenir un congé individuel de formation ?

DE QUOI S'AGIT-IL ?

■ Le droit au congé de formation, c'est la possibilité pour tout salarié (entreprises de moins de 10 salariés et de plus de 10 salariés) de s'absenter de son entreprise pour suivre à son initiative et à titre individuel une action de formation de son choix.

■ Le salarié peut choisir librement le stage qu'il suivra dans le cadre de son congé de formation, à condition que le stage corresponde à l'une des catégories d'actions de formation mentionnées à l'article L.900-2 du code du travail :

- . bénéficier d'une mise à niveau
- . accéder à une qualification supérieure
- . se perfectionner professionnellement
- . préparer un changement d'activité ou de profession
- . s'ouvrir à la culture et à la vie sociale.

LES CONDITIONS À REMPLIR

■ Avoir 24 Mois d'ancienneté dans la branche professionnelle, consécutifs ou non, dont 6 mois dans l'entreprise.

■ Respecter le délai de franchise entre 2 congés individuels - minimum 6 mois, maximum 6 ans.

■ Exprimer en mois, le délai est égal à la durée du précédent congé de formation exprimé en heures et divisé par 12.

QUEL CONGÉ

■ Dès lors qu'il n'a pas été intégré dans le plan de formation de l'entreprise, vous avez le droit à un congé individuel pour suivre une formation :

- . à temps complet ou à temps partiel,
- . continue ou discontinue,
- . d'une durée minimum de 40 heures, maximum de 1200 heures ou 1 an à temps complet.

DÉMARCHES À ACCOMPLIR

■ Dans le cas d'une entreprise de plus de 10 salariés, se renseigner sur le fond paritaire de formation dont celle-ci dépend.

Pour connaître l'adresse de ce fonds paritaire, renseignez-vous auprès de votre employeur ou auprès de l'inspection du travail.

Si votre entreprise ne cotise pas à un fonds paritaire, adressez-vous au Fonds de gestion du Congé individuel de formation dans votre région. (pour avoir l'adresse du Fonds de Gestion dans votre région, s'adresser à Claudine LOUIS FFSPN 57, rue Cuvier 75231 PARIS Cédex)

Si vous avez choisi votre formation, remplissez un formulaire de prise en charge : du fonds paritaire ou du fonds de gestion du congé individuel de formation (FONGECIF)

. dépôt de votre demande : 3 mois avant la date de début du stage - dans le cas du FONGECIF.

Formuler impérativement une démarche écrite de congé individuel de formation auprès de votre employeur.

Dans le cas du FONGECIF, votre demande sera examinée par une Commission composée de représentants d'employeurs et de salariés.

En cas d'acceptation de la commission :

. votre rémunération vous sera versée par votre employeur, selon le taux de prise en charge décidé par le FONGECIF.

. vos frais de formation seront pris en charge, partiellement ou en totalité par le FONGECIF et seront versés directement à l'organisme de formation après le paiement de la part restant à votre charge.

Néanmoins, votre employeur peut, pour des raisons de service, reporter le départ en congé de neuf mois au maximum.

A consulter :

le numéro spécial N°670- Mai 1984, le Particulier, sur la formation professionnelle.

Fritz BRESCH
15 BLD DE LA VICTOIRE
67000 STRASBOURG

Philippe POINTEREAU
16 rue des Changes
31000 TOULOUSE

Daniel CARDE
12 CHEMIN MIREMONT
73000 CHAMBERY

Jean FAIN
16 Chemin de Gravenoire
63130 ROYAT

Jacqueline ISTAS
167 avenue Kennedy
62000 ARRAS

NICOLE LAUROY
A.J.N.E.
40, Avenue des Abbesses
77500 CHELLES

J.C. LALEURE
11 Chemin du Bois Bourgeot
58300 DECIZE

Monique BLANCHARD
17 Avenue de Tourville
14000 CAEN

A.R.A.P.
DR vétérinaire
Christian Bougerol
50 Rue Molitor
75016 PARIS

JEAN LOUIS SENOTIER
11 RUE des trois clés
45000 ORLEANS

Thierry LECOMTE
Maison du Parc de Bretonne
2 Rond-Pont Harbec
76500 LE TRAIT

Marcel BROT
C O S I R O C
9 Rue de la BOETIE
75008 PARIS

Daniel YON
20 RUE DU GAL LECLERC
Frignicourt
53300 VITRY LE FRANCOIS

Jeanne HERCENT
" La Ferme"
RUANDIN
72230 ARNAGE

Philippe FORNAIRON
F I R
BP 27
92250 LA GARENNE COLOMBES

Alain GILLE
99 Rue du 19 Janvier
92300 GARCHES

Jean-Marie THIERRY
37 RUE DU BOIS
SAVEUSE
80730 DREUIL-LES-AMIENS

Thierry COSTE
JEUNES ET NATURES
129 BLD ST GERMAIN
75006 PARIS

Pierre DUPUY
11 Rue Jauvion
87000 LIMOGES

Jacques BRIE
"LE BOIS JAULDES"
16560 TOURRIERES

Jean LESCURE
S H F
Université PARIS VII
2 Place Jussieu
75005 PARIS

Jean-Marie GRANDJEAN
Zoo de Haye
VELAINE EN HAYE
54840 GONDREVILLE

Pierre RAYNAUD
35 RUE Mirabeau
75016 PARIS

Yves BETOLAUD
S N P N
57 RUE CUVIER
BP 405
75221 PARIS CEDEX 05

Josette DELACROIX
13 RUE MARCEL LEGLISE
33000 BORDEAUX

Jean-Yves KERHARREC
LE FORESTIC
PLOUJEDERN
2910 LANDERNEAU

Serge BOUTINOT
ROUVROY
02100 SAINT QUENTIN

Michel BRULIN
3 AVENUE DE ROCQUENCOURT
78150 LE CHESNAY

IMPORTANT

SUR LES PAGES 13,14 ET 15, VOUS TROUVEREZ LES NOMS ET ADRESSES DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX DU CONSEIL NATIONAL DE LA FFSPN ET DE LEUR SUPPLÉANTS MIS SOUS FORME D'UN ADRESSOGRAPHE AFIN DE VOUS FACILITER LEUR REPRODUCTION.

SI VOUS DISPOSEZ D'UNE PHOTOCOPIEUSE, VOUS N'AVEZ QU'À ACHETER LES FEUILLES D'ÉTIQUETTES AUTOCOLLANTES CONÇUES À CET EFFET ET DISPONIBLES DANS LES PAPETERIES.

Alain ARRAOU
S E P A N S O BEARN
M.J.C. DU LAU
Avenue du Loup
64000 PAU

Sabine DE REDON
SO.PRO.NAT. Midi Pyrénées
57 RUE LEO LAGRANGE
31400 TOULOUSE

Jacques PENOT
A J N E
112 RUE DU CHERCHE MIDI
75006 PARIS

Christian GUINARD
14 Place de la République
03000 HOULINS

M.DHENIN
27 RUE Emile Roche
59130 LAMBERSART

MME MIROLEAU GUILLAUMET
A R A P
6 RUE BOILEAU
92120 MONTROUGE

Raymond POURCENOUX
Ecole de Gimouille
58470 MAGNY COURS

Gilles TOUZANNE
3 RUE DES GENS D'ARMES
14000 CAEN

Jean claude BEAUREGARD
C O S I R O C
9 RUE DE LA BOETIE
75008 PARIS

Gilles HUET
KERLIBOUDEN
22260 PLOUEC DE TRIEUX

Alain MONNIER
Hôtel des Sociétés Savantes
190 RUE DE BEAUVOISIE
76000 ROUEN

Edwine SERILLAC
JEUNES ET NATURE
129 BLD ST GERMAIN
75006 PARIS

M PECHERAT
145 RUE GRANDE
36000 CHATEAURoux

Jean Pierre L'HARDY
7 RUE ST FLACEAU
72000 LE MANS

Daniele RAAB
R O C
10 RUE ERARD
75012 PARIS

P.NOEL
30 RUE Calmette
94500 CHOISY LE ROI

Patrick THIERRY
37 RUE DU BOIS
SAVEUSE
80730 DREUIL LES AMIENS

Michel DUMONT
S H F
Université Paris VII
2 PLACE Jussieu
75005 PARIS

H. MENARD
11 RUE JAUVION
87000 LIMOGES

Bernard CALLAHE
1 RUE GABARET
17000 LA ROCHELLE

Jean-Jacques STOCHITCH
T O S
4 Allée des Berges
94340 SUCY EN BRIE

Clément WITTMANN
Château de Fénétrange
57930 FENETRANGE

Juliette BOUCHERLE
116 Avenue de l'Eygoles
CORENC
38700 LA TRONCHE



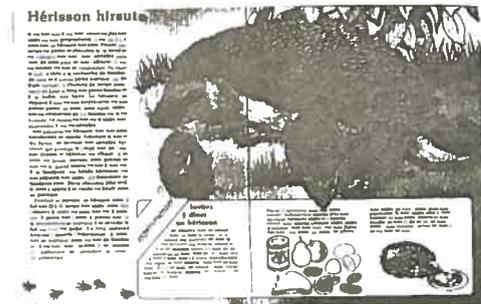
EXPLORONS LA NATURE

une nouvelle collection

des livres découverte pour les explorateurs en herbe



Chaque volume :
18 x 24 cm,
44 pages,
relié, illustré
tout en couleurs



- Pour les enfants à partir de 7 ans et pour tous ceux qui sont passionnés par les « mystères » de la nature.
- Comment découvrir la vie des animaux et des plantes, le rythme des saisons, les milieux naturels : jardin, bois, pré et champ, bord de mer.
- Une promenade dans la nature qui s'accompagne toujours d'activités : **reconnaitre, observer, expérimenter.**

Exemples d'activités : inviter un hérisson à dîner, faire un herbier, nourrir des coquillages, suivre des empreintes d'animaux, construire un nichoir, voyager avec un escargot, etc.

4 titres parus :

LE JARDIN LE BOIS LE BORD DE MER LE PRÉ ET LE CHAMP



LES ALBUMS DU PÈRE CASTOR : Pour familiariser les enfants avec un animal et son mode de vie... Chaque album présente un milieu naturel, flore et faune, en l'animent autour d'un personnage central qui devient le héros d'une histoire et auquel les enfants peuvent s'identifier.

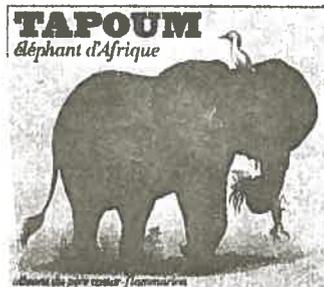
Réf. 901 35 F



BOURRU, L'OURS BRUN
Lida, Rojan.

Récit de l'éducation d'un jeune ourson dans une grande forêt d'Europe centrale.

Réf. 902 24 F



TAPOUM, ÉLÉPHANT D'AFRIQUE
Hélène Fatou, Christian Broutin.

Tapoum, éléphant mâle de 5 ans, aux défenses encore courtes, fait ses premières expériences dans la savane et la forêt africaine.

Réf. 903 35 F



TOUM TOUM, LE MANCHOT EMPEREUR
Laurence Delaby, Romain Simon.

Avant de devenir un manchot adulte, Toum Toum devra surmonter bien des dangers mais découvrira aussi les joies de la vie libre sur la banquise et dans la mer.

La lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : Y. RENASSI

Rédaction : F.F.S.P.N - 57, rue Covier - 75231 PARIS Cédex 05

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES
8, Villa des Fleurs 92400 COURBEVOIE

